

# NAO 2025 : épisode 3

La CFDT, avec l'intersyndicale CAT, CFTC, CGT, FO et les élus « sans étiquette » d'Occitanie, demande à la direction de revoir les montants des primes exceptionnelles, ainsi que de rehausser le plafond du 1er seuil de versement.



# Cfdt:



## BNP PARIBAS

16 octobre 2025



**Julie LEQUEUX**  
Déléguée Syndicale Nationale  
06 60 68 60 35



**Cédric GRENIER**  
Délégué Syndical National Adjoint  
06 67 92 25 69



**Stefan DESBOURDES**  
Délégué Syndical National Adjoint  
06 68 24 35 41



**Stéphane GOUBIER**  
Représentant Syndical aux Comités  
de Groupe et Européen  
07 60 47 29 41

Pour lire nos précédents tracts :

- [NAO acte 1](#)
- [NAO acte 2](#) 🖱️

## LES PROPOSITIONS DIRECTION DU 08/10 :

### Prime de partage de la valeur

**Date de versement :** Février 2026  
Assujettie à CSG/CRDS et IR si perçue  
(exonérée d'IR si versement sur épargne salariale)



### TARIF DES OPTIONS

	- 20 ans	20 à 59 ans	+ de 60 ans
Option 1	7,5 €	15,5 €	20 €
Option 2	12 €	33 €	38 €

### En savoir plus sur la mutuelle

~~1000 €~~  
**1100 €**

Pour les salariés avec une rémunération globale annuelle brute jusqu'à 60K€

**700 €**

pour salariés avec une rémunération globale annuelle brute comprise entre 60K€ et 100K€.

### Deux autres mesures ont été proposées portant sur:

La mutuelle, avec la prise en charge de l'option 1 pour tous les salariés et la hausse de la participation employeur sur la cotisation de base.

L'augmentation de l'enveloppe des révisions individuelles à 2%.



## Les demandes de l'intersyndicale pour la 3e réunion:

- Prime de **1500€** versée aux salariés ayant une rémunération globale annuelle brute **jusqu'à 70k€**.
- Prime de **1200€**, versée aux salariés ayant une rémunération **comprise entre 70K€ et 100k€**.
- Avec un **versement en 2025**.



Ces demandes s'inscrivent dans un contexte de performances constatées exceptionnelles du groupe BNP Paribas, projetées en croissance et pourtant, rejetant l'idée même d'une augmentation collective pérenne malgré nos très nombreuses demandes sur ce sujet.



VOUS ÊTES TRÈS NOMBREUSES ET NOMBREUX À SOUTENIR LA DÉMARCHÉ DE L'INTERSYNDICALE, ET NOUS VOUS EN REMERCIONS.

Le montant de la prime de partage de la valeur est pour vous, comme pour nous, un marqueur significatif de reconnaissance de la part de l'entreprise **pour autant qu'il soit probant !**

**RDV DEMAIN VENDREDI 17 OCTOBRE À 9H30.**